



# Programme ACP pour la Science et la Technologie

**Le Programme ACP pour la Science et la Technologie est un programme de coopération ACP-UE qui a commencé ses activités en juin 2008. Il est ouvert aux 79 États du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les 27 États membres de l'UE, les 3 pays candidats de l'UE, et les 3 pays membres de l'Espace économique européen (EEE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le programme est mis en œuvre par le Secrétariat ACP et financé par l'Union Européenne. Il subventionne des projets de partenariat qui seront sélectionnés à travers un Appel à Propositions.**

## OBJECTIFS

L'objectif global du Programme ACP pour la Science et la Technologie est d'assister les États ACP dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques scientifiques et technologiques qui puissent mener au développement durable et à la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique et l'intégration progressive dans l'économie mondiale.

Le programme a pour **vocation** de renforcer les capacités internes scientifiques et technologiques des États ACP afin de promouvoir la recherche, le développement et l'innovation dans la région ACP à trois niveaux:

- les capacités institutionnelles, administratives et les capacités en matière d'élaboration des politiques;
- les capacités technologiques et de recherche;
- les capacités de la société civile et les capacités au niveau des entreprises.

Le programme vise à promouvoir les approches interdisciplinaires à l'égard du développement durable selon trois grands axes:

- la coordination et la mise en réseau dans le domaine de la recherche appliquée;
- Les instruments pour la recherche collaborative;
- La gestion des activités de recherche et l'amélioration de la qualité de la recherche.

## TYPES DE PROJETS

Pour obtenir une subvention, les projets devraient porter principalement sur:

- **Les soins de santé de qualité:** les médecines traditionnelles et tributaires de la biodiversité et les progrès en biotechnologie;
- **La recherche environnementale:** la variabilité climatique, la perte de la biodiversité, la déforestation, la désertification, l'augmentation du niveau de la mer, l'actualisation et la rationalisation de techniques indigènes pertinentes et la mise en place de mécanismes efficaces pour accéder et adapter les technologies étrangères pertinentes;
- **L'énergie:** les énergies renouvelables;
- **Les transports:** la saturation des capacités de transport, la pollution atmosphérique et les accidents;

- **L'agriculture et l'agro-industrie:** la productivité et la sécurité alimentaires, la valeur ajoutée des produits alimentaires et les moyens à mettre en œuvre pour amener les agriculteurs à s'investir davantage dans la gestion de la production et dans la gestion d'après récolte;
- **Le commerce équitable:** les moyens à mettre en œuvre pour accroître les investissements, encourager le développement du secteur privé et améliorer les capacités commerciales des États ACP. Une grande attention sera accordée à l'impact socioéconomique des protocoles et des accords commerciaux internationaux.

## RÉSULTATS PRÉVUS

Les résultats prévus du Programme ACP pour la Science et la Technologie sont les suivants:

- L'établissement ou la consolidation de réseaux à un niveau intra-ACP et l'établissement de liens avec des réseaux internationaux;
- L'amélioration des capacités dans le domaine de l'évaluation des besoins de recherche afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de recherche;
- L'amélioration des capacités et des mesures d'encouragement, dans le but d'amener les partenaires de réseaux de recherche à élaborer et soumettre des propositions de projet pour obtenir une subvention, y compris dans le cadre du septième programme cadre de la recherche et du développement technologique (7ème PC);
- L'amélioration de l'exploitation et de la diffusion des résultats des recherches;
- L'amélioration de la qualité des résultats des recherches.

## PROCEDURE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION Appel à Propositions

– Un montant global indicatif de 33.000.000 euros est mis à disposition au titre de deux lots, un au titre de la contribution du Fonds Européen de Développement, et de la ligne budgétaire pour l'Afrique du Sud du budget général des Communautés européennes. Les projets seront sélectionnés à travers un Appel à propositions ouvert. La date limite de soumission des propositions est le 13 mars 2009.

## Montant des subventions

- Une subvention peut être demandée pour des projets ayant un budget de 350.000 euros minimum et 1.000.000 euros maximum.
- Des demandes de subventions ayant un budget allant jusqu'à 3.000.000 euros peuvent être soumises dans des cas exceptionnels. Les demandes seront considérées comme exceptionnelles si l'action proposée vise au moins quatre des six régions ACP (les quatre régions Africaines, la région Caraïbe et la région Pacifique), contribue à la formulation et à la mise en œuvre de politiques scientifiques et technologiques régionales, interrégionales ou intrarégionales et si le demandeur est une instance régionale ou interétatique aux termes définis au point (d).

- La contribution ne peut excéder 85 % du total des coûts éligibles de l'Action.

## Durée

- La durée d'une Action ne peut pas être inférieure à 12 mois, ni excéder 36 mois.

## Evaluation et sélection

- Les propositions de projets seront évaluées selon leur qualité et leur pertinence par un Comité d'évaluation.
- La sélection finale concernant le financement des projets est du ressort du Secrétariat ACP et doit recevoir l'accord de la Commission européenne.

Toute information sur cet Appel à propositions ainsi que le Formulaire de demande de subvention et les lignes directrices se trouvent sur la page web suivante: [www.acp-st.eu](http://www.acp-st.eu)

## QUI PEUT PARTICIPER?

Les organisations désirant soumettre une proposition doivent faire partie d'une des catégories suivantes:

- (a) Les organisations scientifiques ou technologiques nationales ou régionales ACP, les universités ou les instituts de recherche nationaux ou régionaux ACP, les ministères ou les agences publiques ayant la politique de la recherche dans leurs attributions au niveau national ou régional ACP, les réseaux de recherche nationaux ACP, les acteurs susceptibles d'être intéressés dans la société civile et le secteur privé ACP ou acteurs similaires dans l'UE qui travaillent en partenariat avec leurs homologues dans les États ACP; ou
- (b) Les organisations scientifiques et technologiques régionales ayant un statut légal différent, qui ne relèvent pas du système national, mais qui sont officiellement reconnues par un des États éligibles; ou
- (c) Les réseaux scientifiques et technologiques ACP établis, pour autant que leur siège et tous leurs membres se situent dans un pays éligible, qu'ils aient un statut légal, qu'ils soumettent leur proposition de plein droit et qu'ils soient enregistrés depuis deux ans au moins;
- (d) Les instances de la Commission de l'Union africaine et les instances régionales ou interétatiques, auxquelles un ou plusieurs États ACP adhère y compris les instances auxquelles des États non-ACP adhèrent avec l'autorisation des États ACP;



Les organisations doivent faire partie d'un des 79 États ACP, de l'un des 27 États membres de l'UE, de l'un des 3 États membres de l'EEE / l'AELE, ou de l'un des États officiellement candidats à l'adhésion à l'UE. (NB : cette obligation ne s'applique pas aux organisations internationales.)

Pays membres ACP (Afrique/ Caraïbe et Pacifique)					
<b>Afrique Orientale</b>	<b>Afrique Centrale</b>	<b>Afrique Occidentale</b>	<b>Afrique Australe</b>	<b>Caraïbes</b>	<b>Pacifique</b>
Burundi Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Kenya Madagascar Maurice Ouganda Rwanda Seychelles Somalie Soudan Tanzanie	Cameroun Centrafrique Congo Gabon Guinée équatoriale Rép. démocratique du Congo Sao-Tomé-et-Principe Tchad	Bénin Burkina-Faso Cap-Vert Côte d'Ivoire Gambie Ghana Guinée Guinée Bissau Libéria Mali Mauritanie Niger Nigeria Sénégal Sierra Leone Togo	Angola Botswana Lesotho Malawi Mozambique Namibie Afrique du Sud Swaziland Zambie Zimbabwe	Antigua-et-Barbuda Bahamas Barbade Belize Dominique Cuba * Grenade Guyana Haïti Jamaïque République Dominicaine Saint Kitts and Nevis Saint Lucia S'Vincent-et-les- Grenadines Suriname Trinité-et-Tobago	Fidji Îles Cook Kiribati Marshall Micronésie Nauru Niué Palaos Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa Îles Salomón Timor oriental Tonga Tuvalu Vanuatu
Union Européenne					
Allemagne Autriche Belgique Bulgarie Chypre	Danemark Espagne Estonie Finlande France	Grèce Hongrie Irlande Italie Lettonie	Lituanie Luxembourg Malte Pays Bas	Pologne Portugal Roumanie Royaume-Uni	Slovaquie Slovénie Suède République tchèque
Pays candidats UE					
Croatie	Ancienne Rép. Yougoslave de Macédoine (ARYM)	Turquie			
Pays Espace Economique Européen - Association européenne de libre échange (EEE AELE)					
Iceland	Liechtenstein	Norvège			

\* Les institutions de Cuba et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) peuvent seulement participer à des projets en tant qu'associés et ne peuvent pas en être les bénéficiaires finaux.

#### Les organisations doivent agir dans le contexte des partenariats :

- Un partenariat doit impliquer au moins trois organisations de deux États ACP ou plus. (NB: les Organisations mentionnées en haut sous le point (c) et (d) sont considérées comme des partenariats en soi et n'ont pas besoin de former un partenariat. Toutefois, les réseaux doivent être multinationaux).
- Le nombre de partenaires de pays tiers ne peut être supérieur au nombre de partenaires d'États ACP.
- Si la même note est attribuée à un certain stade du processus d'évaluation, les demandes soumises par des partenariats dont l'institution chef de file est un État ACP ou qui sont constituées exclusivement par des partenaires ACP seront privilégiées par rapport à celles émanant de partenariats ne remplissant pas ces conditions.



Pour plus d'info sur le Programme ACP pour la Science et la Technologie, consultez s'il vous plaît la page web : [www.acp-st.eu](http://www.acp-st.eu) ou contactez l'Unité de gestion du Programme par e-mail: [info@acp-st.eu](mailto:info@acp-st.eu) ou par Fax: +32-2-2801406

